

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

ID : 040-244000865-20200227-20200227D05A6-AU



# Angresse

Schéma directeur d'assainissement pluvial et zonage pluvial



# Plan de la réunion

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

ID : 040-244000865-20200227-20200227D05A6-AU



1 – Aménagements préconisés : Mesures curatives

2 – Définition du zonage pluvial : Mesures préventives

- Maîtrise quantitative
- Maîtrise qualitative

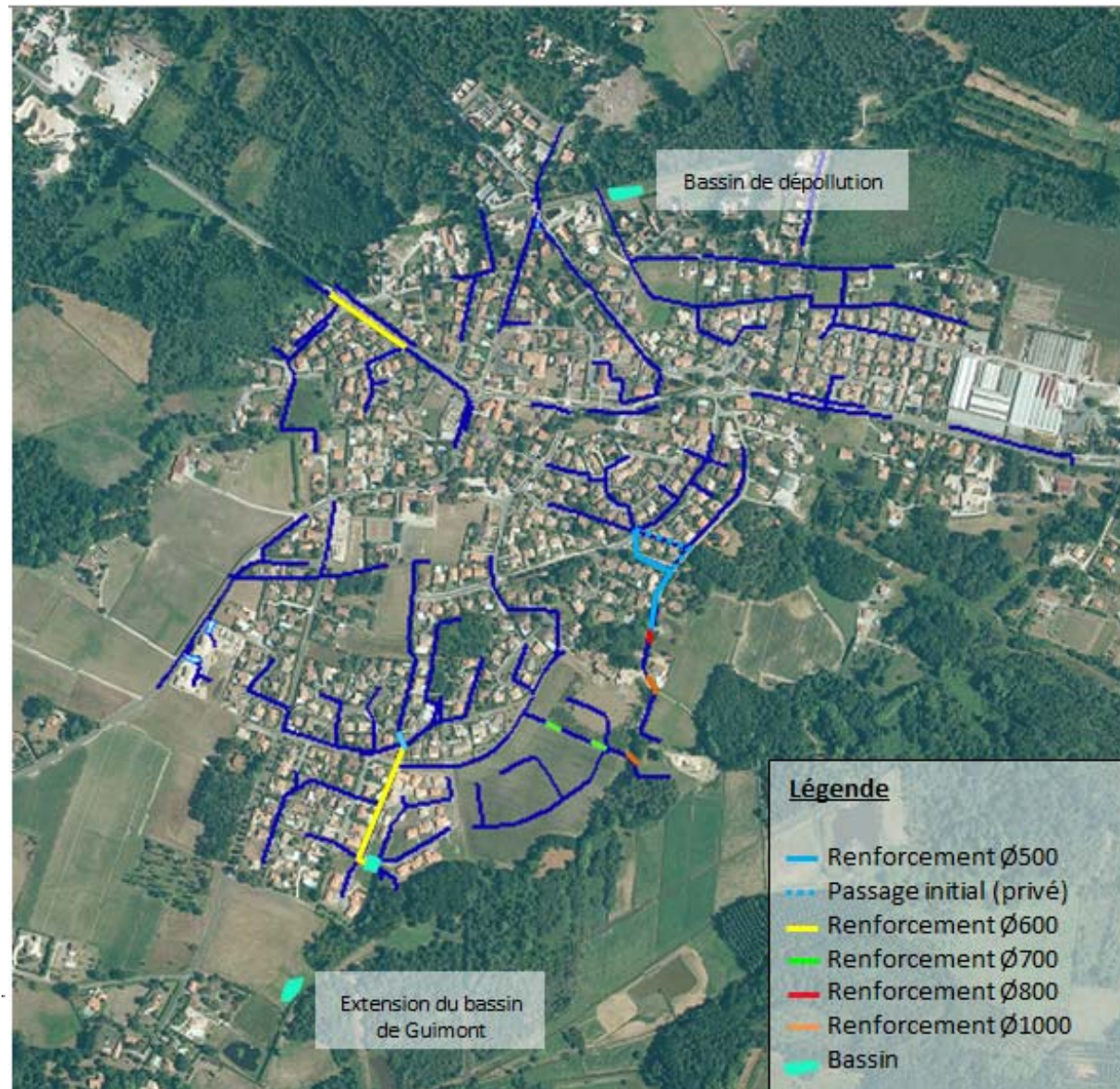


# Schéma directeur pluvial – Programme de travaux

# Travaux de renforcement de réseaux

Objectif : Collecte de la pluie d'une période de retour  $T=20$  ans

Renforcement de réseaux



# Travaux de renforcement de réseaux

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

ID : 040-244000865-20200227-20200227D05A6-AU



Priorité	Bassin versant BV	Localisation	Type de travaux	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
1	BV D	Route de Minjacq - Allée de la Plaine	Renforcement	Ø500	25
			Renforcement	Ø600	200
	BV F	Route de Minjacq - chemin d'Adema	Création	Ø500	41
			Renforcement	Ø500	153
			Renforcement	Ø800	8
			Renforcement	Ø1000	10
	BV L	Lotissement de Minjacq	Renforcement	Ø700	30
			Renforcement	Ø1000	10
TOTAL - PRIORITE 1					477
2	BV G	Route de Soorts	Renforcement	Ø600	145
TOTAL - PRIORITE 2					145
TOTAL					622

# Ouvrages de rétention et de dépollution

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

ID : 040-244000865-20200227-20200227D05A6-AU



## ➤ Extension de la capacité du bassin de rétention du lotissement Guimont de 500 m<sup>3</sup>

- Raccordement du trop-plein du bassin Dous Jouens existant



## ➤ Création d'un bassin de décantation de 600 m<sup>3</sup> pour le traitement des eaux pluviales avant rejet dans le ruisseau de Vignau

- Dimensionnement pour une pluie annuelle
- Aménagement du plan d'eau privé existant ?

## ➤ Emplacements réservés ?

# Programme de travaux

N° de prix	Désignation des Prix	Unité	Qté	Prix unitaire (Euros H.T.)	Prix total (Euros H.T.)
<b>A</b>	<b>Collecte des eaux de pluie - T= 20 ans</b>				
<b>A.1</b>	<b>Renforcement du réseau d'eaux pluviales route de Minjacq - chemin d'Adema</b>				
A.1.1	Fourniture, transport et mise en œuvre de canalisations Béton 135 A DN 500	ml	<b>195</b>	650,00 €	126 750,00 €
A.1.2	Fourniture, transport et mise en œuvre de canalisations Béton 135 A DN 800	ml	<b>8</b>	900,00 €	7 200,00 €
A.1.3	Fourniture, transport et mise en œuvre de canalisations Béton 135 A DN 1000	ml	<b>10</b>	1 100,00 €	11 000,00 €
<b>A.2</b>	<b>Renforcement du réseau d'eaux pluviales lotissement Minjacq</b>				
A.2.1	Fourniture, transport et mise en œuvre de canalisations Béton 135 A DN 700	ml	<b>30</b>	850,00 €	25 500,00 €
A.2.2	Fourniture, transport et mise en œuvre de canalisations Béton 135 A DN 1000	ml	<b>10</b>	1 100,00 €	11 000,00 €
<b>A.3</b>	<b>Renforcement du réseau d'eaux pluviales Route de Minjacq - Allée de la Plaine</b>				
A.3.1	Fourniture, transport et mise en œuvre de canalisations Béton 135 A DN 500	ml	<b>25</b>	650,00 €	16 250,00 €
A.3.2	Fourniture, transport et mise en œuvre de canalisations Béton 135 A DN 600	ml	<b>200</b>	750,00 €	150 000,00 €
<b>A.4</b>	<b>Renforcement du réseau d'eaux pluviales Route de Soorts - Hossegor</b>				
A.4.1	Fourniture, transport et mise en œuvre de canalisations Béton 135 A DN 600 sous RD	ml	<b>145</b>	950,00 €	137 750,00 €
<b>A.5</b>	<b>Extension du bassin de rétention Guimont pour prise en compte du trop-plein du bassin Dous Jouens - Conditions géotechniques normales</b>				
A.5.1	Réaménagement du bassin existant avec création d'un volume de stockage supplémentaire de 500 m <sup>3</sup> y compris ouvrage de régulation et d'abatement des MES et reprise du busage sur 10 ml entre les deux fossés pour l'alimentation du bassin	m <sup>3</sup>	<b>500</b>	200,00 €	100 000,00 €
<b>B</b>	<b>Traitement des eaux pluviales</b>				
B.1	Création d'un bassin de décantation de 600 m <sup>3</sup> à l'aval du BV J avec exutoire dans le ruisseau de Vignau - Conditions géotechniques normales	m <sup>3</sup>	<b>600</b>	150,00 €	90 000,00 €
	HONORAIRES, CONTROLES, IMPREVUS (15%)				<b>101 317,50 €</b>
<b>MONTANT TOTAL EN EUROS H.T.:</b>					<b>776 767,50 €</b>
<b>T.V.A. (20 %) EN EUROS:</b>					<b>155 353,50 €</b>
<b>MONTANT TOTAL EN EUROS T.T.C.:</b>					<b>932.121,00 €</b>



# Zonage pluvial



# Principes généraux

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

ID : 040-244000865-20200227-20200227D05A6-AU



1. Privilégier l'infiltration sur la parcelle lorsque cela est possible
2. Compenser toute augmentation du ruissellement induite par de nouvelles imperméabilisations des sols : mise en œuvre de dispositifs de rétention des eaux pluviales ou d'autres techniques alternatives
3. Limiter les charges polluantes rejetées au milieu naturel par décantation



# Maîtrise du ruissellement pluvial

## Principe

- Infiltration si faisabilité démontrée par une étude spécifique
  - Rejet devra toujours se faire dans une zone non saturée avec une distance minimale entre le fond de l'ouvrage d'infiltration et la hauteur maximale du toit de la nappe de 1 mètre
  - Débit de fuite maximale : 3 l/s/ha

## Champs d'application : toutes les zones U et AU du PLU

- à toutes les opérations nouvelles dont la surface imperméabilisée est supérieure à **20 m<sup>2</sup>**, voiries et parking compris,
- à toutes les extensions modifiant le régime des eaux, avec une augmentation de la surface imperméabilisée existante d'au moins **20 m<sup>2</sup>** (parking et voirie compris),
- aux opérations groupées (lotissement, permis groupés,...). Dans ce cas, c'est la surface totale imperméabilisée de l'opération qui est comptabilisée,
- aux constructions ou aménagements déjà existants dans le cas de travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement eaux usées et eaux pluviales.

# Maîtrise du ruissellement pluvial - suite

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

ID : 040-244000865-20200227-20200227D05A6-AU



## Dimensionnement

- Période de retour : 20 ans
- Conforme aux recommandations de la norme NF EN 752-2

LIEU	FREQUENCE D'INONDATION
Zones rurales	10 ans
Zones résidentielles	20 ans
Centres villes ou Zone Industrielle	30 ans
Passages souterrains routiers ou ferrés	50 ans

- Méthode de calcul basée sur la méthode des pluies appliquée aux données pluviométriques locales
  - Pour les extensions calcul du volume de rétention sur la base de la situation actuel et du projet (permet de compenser les aménagements existants si nécessaire)



# Maîtrise du ruissellement pluvial - suite

## Dimensionnement

- Exemples de volumes de rétention

Surface total aménagé (m <sup>2</sup> )	Simp (m <sup>2</sup> )	V rétention (m <sup>3</sup> ) T=20 ans
1000	50	1.15
1000	100	3.7
1000	120	5.04
1 000	150	6.75
1000	200	10.6
1000	300	19.2
1000	500	38.5
3000	1000	66
3000	2000	172
5000	3000	233

- Fourniture d'une note de calcul avec résolution graphique





# Dépollution des eaux pluviales

## Principe

- Totalité des zones urbanisées ou à urbaniser pouvant être à l'origine de pollution chronique
  - Bassins ou noues de rétention utilisées pour l'écrêtement des débits dans le cadre des mesures compensatoires aménagés pour permettre la décantation
  
- Zones où les risques de pollution chronique sont plus importants
  - Dispositifs de prétraitement adaptés à l'activité du site (dégrilleur, débourbeur, déshuileur, séparateur à hydrocarbures, ...),
  - Bassins ou noues de rétention utilisées pour l'écrêtement des débits dans le cadre des mesures compensatoires aménagés pour permettre la décantation. Dispositifs de type décanteur particulaire pourront également être envisagés.
  
- Zones à risque de pollution accidentelle :
  - Dispositifs de piégeage des pollutions accidentelles (de type séparateur à hydrocarbures permettant d'éviter les effets de chocs sur les milieux récepteurs,
  - Volume de rétention étanche destiné au confinement d'une pollution accidentelle par temps sec, équipé de vannes d'isolement et d'un bypass.

# Dépollution des eaux pluviales

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

ID : 040-244000865-20200227-20200227D05A6-AU



## Champs d'application

- Zones à risque de pollution chronique
  - Totalité des zones urbanisées ou à urbaniser
  
- Zones à risque de pollution chronique plus importante
  - parking découvert d'une taille supérieure à 10 places pour les véhicules légers,
  - parking découvert d'une taille supérieure à 5 places pour les véhicules de type poids lourds.
  
- Zones à risque de pollution accidentelle
  - voiries et zones de circulation susceptible d'accueillir des véhicules transportant des matières polluantes,
  - aires de stockage découvertes de substances polluantes.

# Dépollution des eaux pluviales

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

ID : 040-244000865-20200227-20200227D05A6-AU



## Dimensionnement

- Ouvrages dimensionnés sur la base de la pluie annuelle
- Pour le traitement par décantation un stockage minimale de 100 m<sup>3</sup>/ha imperméabilisé sera retenu
- Règles de conception des bassins ou noues de rétention à respecter pour permettre la décantation
  - Rapport longueur / largeur entre 3 et 6
  - Rapport hauteur / longueur entre 1/35 et 1/20
  - Vitesse ascensionnelle < 1 m/h
  - Position diamétralement opposée de l'alimentation et de la vidange
- En cas de risque de pollution accidentelle, les ouvrages de confinement mis en place auront un volume utile de 30 m<sup>3</sup> minimum

# Contrôle des ouvrages projetés

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

ID : 040-244000865-20200227-20200227D05A6-AU



## A vérifier

- Les plans de projet, dimensionnement, calibrages ajutages, pentes, radiers
- Les dispositifs d'infiltration : faisabilité, dimensionnement...
- Les conditions de raccordements des rejets au réseau public notamment



# Suite de l'étude

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

ID : 040-244000865-20200227-20200227D05A6-AU



## ➤ Programme de travaux à planifier

## ➤ Choix vis-à-vis des prescriptions réglementaires du zonage pluvial à valider

## ➤ Elaboration des rapports

- Schéma directeur d'assainissement pluvial
- Dossier d'enquête publique du zonage d'assainissement pluvial

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020



ID : 040-244000865-20200227-20200227D05A6-AU



**sce**

GROUPE KERAN

[www.sce.fr](http://www.sce.fr)